

Règlement de la course solidaire en caisse à savon

Art. 1 - Etat d'esprit

- a. Cette course est un jeu. Il est demandé aux coureurs un véritable esprit sportif, de faire preuve de fair-play et de prudence envers les autres équipes.
- b. La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises. Elle prononce les disqualifications ou fixe les pénalités pour non-respect du règlement.

Art.2 - Equipes

- a. Une équipe est composée de trois à huit personnes âgées de 10 à 25 ans.
- b. Il ne sera possible de faire courir qu'un pilote et deux pousseurs au même moment. Une zone sera prévue pour des échanges de coureurs (illimités) : L'arrêt au stand.
- c. Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée.

Art.3 - Véhicules

- a. Les caisses à savon sont des véhicules à 3 ou 4 roues. Leur mouvement résulte de la poussée par l'équipage. Le véhicule dispose d'un système directionnel et d'un système de freinage. Une personne, le pilote, doit pouvoir y être assise.
- b. La conception de la caisse doit prévoir des protections frontales et latérales pleines et robustes. Le pilote aura un dossier.
- c. Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour les coureurs et les spectateurs (bords tranchants).
- d. Ne pas hésiter à décorer son véhicule aux couleurs de son équipe.
- e. Les caisses à savon feront l'objet d'une homologation par les membres du jury le samedi 30 mai pendant la parade.

Art.4 - Protections

- a. Chaque coureur devra se munir de bouteilles d'eau en quantité suffisante et d'un casque de vélo sous peine de ne pas pouvoir courir.
- b. Il est demandé de porter fièrement les couleurs de son équipe.

Art.5 - Les prix

Les équipes seront récompensées par :

- Le prix don (pour avoir récolté le plus de dons)
- Le prix sportif (pour avoir réalisé le plus de tour)
- Le prix sponsor (pour avoir trouvé le plus de sponsors)
- Le prix technique (pour avoir fait preuve de prouesse en construction)
- Le prix esthétique (pour avoir fabriqué la plus belle caisse à savon)
- Le prix coup de cœur (pour avoir fait fondre le cœur du jury)

Art.6 - Après la course

- a. Les véhicules ne peuvent pas être laissés sur place, il est impératif que récupérer tout le matériel apporté.

En cas de question, contacter Raphaël Guinamard à l'adresse raph.guinamard@gmail.com ou par téléphone au 07 67 70 67 36